

<https://www.denney.fr/spip.php?article1281>

# Ces lieux où le port du masque redevient obligatoire à Belfort

- Infos pratiques - Informations -

Date de mise en ligne : mardi 18 août 2020

---

Copyright © Commune de Denney - Tous droits réservés

---



## **PORT DU MASQUE Obligatoire à BELFORT**

Les mesures contre le coronavirus s'intensifient au niveau national. Et désormais en Franche-Comté.

Le maire de Belfort, Damien Meslot, a décidé, ce lundi 17 août, de rendre obligatoire le port du masque dans certaines zones de la ville "à forte concentration de personnes".

**"L'arrêté entrera en vigueur le vendredi 21 août et prendra fin le dimanche 18 octobre 2020.** Une signalisation sera installée pour chacun des accès à ces zones afin de rappeler que le port du masque y est obligatoire", explique le communiqué de presse de la ville.

### **Les indicateurs ont dépassé les seuils de vigilance**

Ces lieux où le port du masque redevient obligatoire à toute heure sont les suivants :

- ▶ Vieille ville
- ▶ Place de la République
- ▶ Place Corbis
- ▶ Faubourg de France, rue Jules Vallès et rue Proudhon
- ▶ Faubourg des Ancêtres
- ▶ Marché du quartier des Résidences
- ▶ Partie extérieur du marché des Vosges

*"C'est une décision difficile à prendre car le port du masque en extérieur n'est pas quelque chose de naturel et je sais qu'elle peut parfois agacer. Mais c'est une décision dans l'intérêt de tous. Le virus regagne du terrain et il nous faut réagir : le port du masque obligatoire en extérieur permet de freiner la circulation de la maladie"* a réagi le maire de Belfort.